

CANDIDATURE

Au préalable, déterminez votre statut en fonction de votre situation.

Il existe 4 statuts :

➤ **Statut « FI » : étudiant en formation initiale :**

- Si vous n'avez pas interrompu vos études depuis le baccalauréat ou si vous avez interrompu vos études depuis moins de 2 ans
- ET si vous financez vous-même vos études ou bénéficiez d'une bourse sur critères sociaux.

➤ **Statut « RE » : étudiant en reprise d'études :**

- Si vous reprenez vos études après une interruption de 2 ans minimum ET si vous prenez en charge les droits de scolarité (vous autofinancez votre formation).



Certaines formations sont proposées exclusivement en formation continue. Renseignements au 04 73 17 72 14.

➤ **Statut « FC » : stagiaire de la formation continue :**

- Si vos frais de formation sont pris en charge intégralement ou partiellement par votre employeur ou par un organisme financeur
- ET si vous n'êtes pas en contrat de professionnalisation ni en contrat d'apprentissage.

➤ **Statut « FA » : formation par alternance :**

- Si vous êtes en contrat de professionnalisation
- OU si vous êtes en contrat d'apprentissage.